

# CHARENTE

## LE DÉPARTEMENT

**PÔLE SOLIDARITÉS****Direction de la prévention médico-sociale**

Protection maternelle et infantile  
Service modes d'accueil individuel

**Bureaux :**

15 boulevard Jean Moulin  
16000 ANGOULEME  
Téléphone : 05 16 09 68 40

Angoulême, le **11 AOUT 2023**

Affaire suivie par : I Vanaudenaerde  
Ligne directe : 05 16 09 76 92

Monsieur Gérard LIOT  
Maire d'AUSSAC-VADALLE  
61, rue de la République

16560 AUSSAC-VADALLE

Monsieur le Maire,

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous informe que j'ai décidé de suspendre pour une durée maximale de quatre mois l'agrément en qualité d'assistant maternel de :

- Monsieur Philippe LEBLOND domicilié 17 rue du bois de la croix 16560 AUSSAC-VADALLE.

En effet, les éléments d'information qui m'ont été transmis le concernant m'ont amené à considérer que les conditions nécessaires à l'accueil de mineurs n'étaient plus réunies actuellement.

Monsieur LEBLOND n'est donc plus autorisé à accueillir à son domicile des mineurs.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite donnée à cette situation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,

Pour le Président et par délégation,  
Le Premier Vice-Président

**Jean-François DAURÉ**

Correspondance à adresser au

Conseil départemental - 31 boulevard Émile Roux - CS 60000 - 16917 ANGOULÈME Cedex 9  
[www.lacharente.fr](http://www.lacharente.fr)